



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que les règlements suivants ont été adoptés :

Règlement n° 2023-1039 intitulé « Règlement relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert de la Ville de Mercier »;

Règlement n° 2023-1040 intitulé « Règlement relatif à la création d'une réserve financière pour le financement du projet Le Boisé dans un Grand jardin » ;

Règlement n° 2022-1009-06 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2022-1009 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone C05-469 » ;

Règlement n° 2022-1009-07 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 2022-1009 afin de remplacer la grille des spécifications de la zone H06-348 » ;

Ces règlements entrent en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 5^{ième} jour du mois de février 2024

Denis Ferland, avocat
Greffier